

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

HONNEUR ET PATRIE

PRIX

JOURNAL.
Rue des Capucins n. 34.

La PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On s'abonne au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

L'ABONNEMENT
3 francs par mois

ALMANACH FRANÇAIS.

Vendredi 13—Pr. de Constantine (Algérie) par le général Valée (1837).

MONTVIDEO.

Octobre 12 1843.

PARTIE OFFICIELLE.

LE CHEF POLITIQUE ET DE POLICE DU DÉPARTEMENT:

Le drapeau oriental s'est implanté fermement dans le chemin de la victoire parce que nous devons combattre victoire éclatante, complète, pure de toute ombre, victoire nationale dans le sein de laquelle se reformera l'avenir glorieux de l'indépendance et la prospérité de la république, et des principes de civilisation et d'humanité que nous défendons avec elle.

L'ennemi a été trompé, et pour nous ça été une injure, la disette précieuse de viandes, quand les autres articles alimentaires nous sont surabondants, et quand nous avons la force et la volonté de les prendre, s'il nous est indispensible de le faire dans ces plaines de notre patrie, qui avant peu donneront sépulture à l'invasion. Cet ennemi a pensé que cet acte d'hostilité, serait capable de faire diminuer l'ardeur des défenseurs de cette ville héroïque. Dans le vertige de sa position inexplicable, de cette situation d'un conquérant placé sur la défensive, l'ennemi nous a méconnu; scanda en sorte qu'il nous reconnaisse de nouveau; qu'il voit que c'est la même ville, que ce sont les mêmes hommes du mois de février, dévoués à sauver la patrie à toute outrance, coûte qui coûte et que cette volonté toute puissante leur a été donnée par les séductions que ces imbéciles ou traîtres leur ont offert ou donné.

FEUILLETON.

CORSAIRES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LE CAPITAINE NORDEILLE.

(Suite et fin.)

En ce moment, Moucheron cessa de siffler. Nordailler se tut, et l'on aperçut un goélier espagnol se dirigeant à pas de loup vers le groupe qu'il paraissait observer avec beaucoup d'attention. Mais bientôt il tourna le dos en grognant, Moucheron recommença à siffler toujours le même air, et bientôt Nordailler reprit:

—La chaleur est accablante: nous aurons de l'orage cette nuit; il faut en profiter. De long-temps peut être nous ne retrouverons semblable occasion. Ce soir il nous faut scier les barreaux de la fenêtre de ma chambre.

—Et avec quoi?

—Tu vois bien la pierre sur laquelle dort cette buse de factionnaire, là à ma droite. A la nuit tombante, approchez-vous en les uns après les autres; vous y trouverez cachés, quatre vieux couteaux, trois branches de ci-cout, et un bout de gril à feu. Tout cela est crânement rogné; de véritables acies! ce sera là nos limes.

L'ennemi va se décevoir; peut-être l'est-il déjà, mais il faut que la prévision du gouvernement soit de niveau avec la constance et l'enthousiasme, dont les défenseurs de notre belle cause d'humanité ont fait preuve. Dans ce but le gouvernement de la République a ordonné au chef politique d'affermir et d'étendre les moyens de police qu'il dirige, parce que le gouvernement a résolu de mettre à découvert avec des moyens secrets, qu'il jugera convenables, les menaces perfides de l'ennemi secret, ou peut se servir.

Le gouvernement ne craint pas ces menaces, il en connaît quelques-unes, dans lesquelles figurent certaines personnes qui s'enveloppent dans une hypocrisie et mentent neutralité. Mais sans renoncer à faire en tous lieux ce qui sera de son devoir, il veut éviter par des mesures efficaces et des exemples sévères à ce que ces cas se reproduisent; parce qu'il désire que ceux qui ne sont pas sur leur garde puissent éviter le précipice où ils vont tomber et ne se compromettent pas dans les affaires qu'exige une réputation de sang.

Par ces motifs d'humanité, le chef politique a réuni les dispositions suivantes déjà en vigueur, et fait savoir par décision supérieure:

Art. 1. D'après les lois générales et dispositions en vigueur, est coupable de délit de trahison:

- 1. Celui qui met au service de l'ennemi sa personne ou ses biens, qui excite en sa faveur quelque personne que ce soit, et lui prête l'appui de ses conseils ou de son appui.
- 2. Celui qui donne à l'ennemi avis ou conseil quelconque, soit verbal, soit écrit, au détriment de la République, et celui qui pour cela l'excite et l'aide de son appui ou de ses conseils.
- 3. Celui qui conseille à toute personne obéissante à la République et au gouvernement national de se soulever contre lui, ou de lui obéir plus comme précédemment, et ceux qui provoquent cette désobéissance par leurs conseils, leur appui et leur navigation;

—Quelle joie manqua cela fera sur les barreaux! Il faudra mettre du coton dans les oreilles de nos Espagnols, si nous voulons les empêcher de les entendre chanter.

—Ils ne les entendront point, si vous chantez plus fort qu'eux.

—Une fois les barreaux à bas, nous aurons encore de la besogne.

—Je le crois bien! un genti petit précipice de 80 pieds; nous se dispençent-ils d'y passer des sentinelles. Si nous arrivons en bas avec nos bras et nos jambes, nous aurons des acrobates distingués.

—Tremblez, va! n'avez-vous pas des chemises des gilets, de la paille? Est-ce qu'il faut 48 heures pour fabriquer un câble avec tout cela? Eh bien! le câble, ce sera votre échelle.

—Et une fois en bas, où diable irons-nous? Que devient d'après vous?

—Vous me suivrez, et je réponds du reste! Si nous sommes pris, nous se ont pris; nous n'y perdrons pas notre liberté, n'est-ce pas? Qui se risque rien n'a rien; et les capons n'auront qu'à rester.

Moucheron cessa de siffler; le goélier observateur reparut et s'adressant au capitaine, il lui cria, en assez mauvais français:

—Dites donc, mes gaillards, le soleil est bien de votre

4. Celui qui abandonne l'armée nationale et passe à l'ennemi, ou qui, sans toutefois le faire, fait sentir aux autres les avantages de la défection et indique les moyens de l'exécuter, et ceux qui prêtent un transport, ou à son instigateur et conseiller, conseils et secours;

5. Ceux qui approvisionnent l'ennemi ou lui procurent des armes, des effets d'habillement, des vivres ou de l'argent, et ceux qui donnent pour ce à leurs conseils et leur appui.

6. Celui qui déliré, protège et excite à la fuite les coupables de haute trahison et ceux qui l'aident et le lui conseillent.

7. Le citoyen qui essaie de dissuader l'étranger de terminer des marchés avantageux à la patrie, et ceux qui pour cela excitent de leurs conseils et de leur appui.

8. Celui qui entretient une correspondance avec l'ennemi ou lui transmet des nouvelles pour l'encourager, et ceux qui pour ce fait prêtent leur appui et leurs conseils.

9. Tout individu qui essaie d'inspirer au soldat haine au service, qui exagérera la fatigue, qui voudra lui inspirer du mépris pour ses chefs, qui voudra lui persuader que son drapeau est illégitime ou qu'il est dans le chemin de la perdition et de l'infortune; ainsi que tous ceux qui coopèrent à ces séductions infâmes, soit par aide ou conseil.

10. Celui qui fera courir le bruit, dans la ville, soit par écrit, soit de vive voix, des nouvelles favorables à l'ennemi dans le but de produire du découragement et de la confusion; ainsi que tous ceux qui se prêteront à ces manœuvres soit par aide ou conseil.

11. Celui qui provoquera le désarmement des troupes au service, par des promesses, séduction ou menaces; ainsi que celui qui excitera des rivalités dans nos rangs ou voudra nous rendre suspects les uns aux autres; ainsi que tous ceux qui pour cela faire coopéreront soit par aide ou conseil.

12. Tous ceux qui provoqueront par quelques uns des moyens signalés ci-dessus, à la défection du soldat, quel-

qu'il soit; si n'y a qu'un ch. ca pour l'endurer d'aplomb comme vous le faites depuis une grosse heure. Vous vous échauffez moins, et vous ne vous feriez pas monter le sang à la tête, si vous causiez à l'ombre; rentrez donc au bercail mes petites brebis, car ma consigne ne permet pas les ch. chottemens.

Les prisonniers rentrèrent, mais ce ne fut pas sans avoir échangé entre eux un regard significatif.

La nuit fut orageuse, en effet; une violente tempête éclata; la foudre illuminait incessamment l'horizon, et au leur hasard se séparait sur la mer qui semblait s'embraser à chaque éclair. Les rames d'Alfonso passaient tour à tour de la clarté la plus vive à l'obscurité la plus complète. Vers minuit, l'orage s'apaisa; les roulements du tonnerre devinrent moins fréquents et semblerent s'éloigner peu à peu; la pluie seule continuait à tomber par torrents. Celui qui se fut aventuré à cette heure tardive dans les rames de la ville, où nulle lumière ne brillait aux fenêtres, eût été surpris d'une étrange apparition. Une vingtaine d'hommes marchant pas à pas, cotoyaient les montailles des maisons entre lesquelles ils semblaient vouloir cacher leur nombre mystérieux; ils cheminaient ainsi tout le long de la place de San Cristoval, des ruz des Lebrados, et de la Virgen-de-las-Angelas; arrivés à la place de la Mar, où est situé l'hôtel-je-vins, ils s'arrêtèrent un instant et

que ce même soldat ne se rende pas au camp ennemi, ainsi que tout homme qui excite ou aide à la faire soit par aide ou conseil.

13. Celui qui, par ses paroles ou par écrit, la le- gionnaire ou par ses relations et tous ceux qui lui attri- buent et de sa suite qui pourraient lui faire perdre de sa dignité et de sa suite morale; celui qui voudra enlever les dispositions, en excitant la résistance ou le mépris et tous ceux qui pour cela faire prêteront aide ou conseil.

14. Celui qui reconnaît à l'ennemi le droit d'occuper le territoire de la République, et d'y exercer actes de sei- gneurie et de domination; celui qui exagérera son pou- voir, et de fait usurpation, ainsi que tous ceux qui aideront et conseilleront cette propagande de tra- hison contre le bien être de la Patrie.

15. Celui qui proposera ou négociera la paix, aven- ment ou transaction avec l'ennemi qui aujourd'hui attaqu- e la République, dont la mauvaise foi est proverbiale; tou- tes fois que cette paix ou transaction ne doit pas être préce- dée par l'évacuation du territoire de la République de ce même étranger, ou par sa soumission au gouvernement national, ainsi que tous ceux qui donneront dans ce sens conseil ou aide.

16. Celui qui cachera chez lui un coupable du crime de trahison, qui lui donnera aide ou secours et qui ne donne pas connaissance à l'autorité de ce qu'il sait à ce su- jet; ainsi que tous ceux qui prêteront aide ou assistance.

17. Celui qui aura connaissance de quelque trahison de fait ou en paroles écrites ou parlées, qui la cachera ou n'en fera pas part à l'autorité; ainsi que tous ceux qui prêteront aide ou conseil.

18. Celui qui aura ou qui connaît quelque dépôt d'articles de guerre en contravention aux dispositions en vigueur, et qui ne le dénoncera pas immédiatement à l'au- torité; ainsi que tous ceux qui donneront aide ou conseil.

19. Celui qui résistera à l'autorité publique, avec ou sans armes et ceux qui pour cela faire prêteront aide et conseil.

Art. 2. La peine du délit de trahison, d'après les lois, est la peine de mort.

Art. 3. Celui qui aura conspiré ou voulu conspirer et qui remplira son devoir en faisant connaître à l'autorité la trahison et ses complices, non seulement sera pardonné mais encore recevra une récompense. Mais ne se souve- ra pas de la peine qu'aura mérité le délit, s'il vient à être connu avant sa dénonciation, quoiqu'il se présente pour la faire et qu'il puisse alléguer qu'il n'a fait qu'entrer en traité avec les traîtres pour connaître et découvrir leurs plans.

semblèrent chercher à s'orienter, mais ils sortirent par la petite porte des Tourelles de Notre-Dame du Mont-Serrat; là se trouvait une sentinelle profondément endormie dans sa guérite pour s'abriter de la pluie, deux bras vigoureux l'étreignirent et la baillonnèrent avant qu'elle eût eu le temps de pousser un seul cri, de faire un seul mouvement, puis elle fut entraînée par le groupe.

Ces vingt hommes s'avancèrent mystérieusement, étaient des prisonniers évadés du château; tout avait, en effet, réussi au gré du capitaine; les barreaux de la prison avaient été sciés sans que les Espagnols eussent conçu le moindre soupçon; la nuit et les chants des marins les avaient étonnés, mais ils s'étaient naïvement dit qu'elle chantaient ainsi à gorge déployée, c'était sans doute pour dissimuler leur peur de la mer. Une fois les barreaux sciés, les plus intrépides étaient descendus au fond du précipice à l'aide du frêle cordage qu'ils avaient eu quel- que soit le résultat. Le cœur manqua-t-il aux autres? Quelques circonstances fortuite les empêcha l'alle de précipiter de cette périlleuse voie de salut? Le capitaine Nor- deille ne le sut pas; seulement, après un quart d'heure d'une attente infructueuse et qui pouvait compromettre une fois de plus, il se mit en marche avec les 19 hom- mes qui composaient la petite expédition. Je devrais dire 18 hommes, car Moncheron ne doit compter que pour un homme; mais le petit moussu avait été l'un des plus intré- pides acteurs de cette fuite, et le premier il s'était aventu- ré dans le précipice à l'aide du câble de paille.

La montagne du château est à peu près inaccessible; les sentiers qui y conduisent sont si étroits et si praticables. D'ailleurs, de nombreux factionnaires y étaient postés;

Art. 4. Le chef politique a reçu du gouvernemen- t'autorisation pour étendre pour établir les employés qu'il jugera nécessaires pour découvrir les maîtres des traîtres et que leurs personnes n'échappent pas à la vigi- lance de l'autorité.

Art. 5. Publié par édit, traduit en Français, Anglais, et Italien, porté à la connaissance des habitants par les lieutenants placés et inséré dans les journaux pen- dans 10 jours.

Montevideo, 7 octobre 1843.

Andrés LAMAS.

Après un assez long exposé des griefs qui ont motivé la résolution suivante, et dans le- quel sont articulés les plus flagrants de ces griefs contre M. Leonardo Sousa Leite conseil général du Portugal.

Le gouvernement de la république Orienta- le a rendu le décret suivant.

Art. 1er. A partir du jour 8 octobre est sus- pendu l'exequatur accordé à M. Leonardo Sou- sa Leite comme consul général de Portugal près cette république.

Art. 2e. M. Leonardo Sousa Leite, devra sortir de cette république dans le délai de six jours à partir de la présente date, et pourra se diri- ger sur le point qu'il lui conviendra.

Art. 3e. Le présent décret sera publié, et communiqué au corps consulaire etc.

JOAQUIN SUAREZ.
SANTIAGO VAZQUEZ.
MELCHOR PACHECO Y OBEA.
JOSE DE BRIZ.

Voulez-vous 80,000 fr. de rente?

Qui veut 80,000 fr. de rente?

Ne parlez pas tous à la fois, il y en aura pour tout le monde. La France est riche, le budget bien nourri et M. Guizot n'est pas mi- nistre pour rien, surtout si vous avez taillé des plumes pour M. Thiers. Entre ennemis intimes on se doit des égards, les petits pré- sents entretiennent l'amitié, surtout lorsqu'on les fait sans bourse délier, et ce ne sont pas quelques 80,000 fr. de plus ou de moins qui sont capables d'élever une barrière entre M. Thiers et M. Guizot. Nobles cœurs! Si la calosité du 19 octobre n'est dressée sur le front

ce fut donc à travers les rochers et les précipices les plus effroyables, tantôt se laissant rouler à plat-ventre, tantôt s'en- chassant aux rochers et aux racines à peine adhérentes aux interstices de roc, qu'au bout d'une demi-heure les vingt évadés avaient gagné les premières maisons du faubourg San-Antonio. La négligence des postes espagnols es- servit à souhait, et lorsqu'ils arrivèrent sur la plage du port, ils n'eurent qu'à trainer à la mer la première chaloupe ve- nue, et à s'y embarquer.

—Mille sabords! s'écria le capitaine Nordeille dès qu'ils furent tous dans la chaloupe, si les capons qui sont restés là haut avaient eu le bon nez de nous suivre, nous aurions tous rentrés en France sur la Conception.

—Trompé Dieu! ça m'a fait, répliqua le second; la Conception nous eût mieux portés que cette coquille de noix.

—Et crois-tu donc, reprit Nordeille, que mon intention soit de nous en aller ainsi? Attends un instant!

Et il fit ramer le plus doucement possible vers la rade. Le vent était contraire; mais les matelots français fai- saient force de bras, et bientôt, au milieu des ténébreux, ils arrivèrent à un point où le capitaine ordonna de cesser de ramer et d'observer le plus profond silence, en disant: — Ce doit être ici.

Un joli petit brick était en effet à l'ancre, à une encé- phale de la chaloupe, s'en approcher silencieusement, et précipiter sur le pont s'emparer des hommes de l'équi- page. Ce fut pour nos évadés l'affaire d'un clin d'œil; malheureusement, quatre des neuf hommes de cet équipage et le factionnaire de Notre-Dame du Mont-Serrat parvin- rent à s'échapper en se jetant à la mer.

—Ne nous amusons pas à pêcher ces goujons-là, s'écria

de M. Guizot à la pensée d'un pareil devoû- ment, les lunettes du 1er mars en ont été ternies sur le nez de M. Thiers. Mais passons aux 80,000 fr. de rente qu'il vous faut sans en rabattre rien; et au prix où sont les ciga- res et les parties de cochon, 80,000 fr. sont peu de chose. Si on me les offrait je voterais pour qu'on doublât la somme, et vous?

Il y a mille moyens d'avoir 80,000 fr. de rente, mais un seul vous suffira s'il est bon. Prenez donc celui-ci; êtes-vous comtes, ou à peu près, ce n'est pas grand chose, mais il faut cela, c'est comme une petite pincée de poivre dans un ragoût, la pincée de poivre n'est rien en apparence, eh! bien, ne la met- tez pas, le ragoût ne vaut rien. Il y a des gens qui disent je suis chevalier, baron, mar- quis, duc, prince; ce n'est pas ça, soyez ce qu'on vous veut, ni plus, ni moins, et rap- pelez-vous cet axiome: l'excès en tout est un défaut, excès en trop ou en trop peu. Soyez donc comte, pour faire le tour il faut être comte, ce qui n'est pas difficile par le temps qui court, demandez à M. P. qui a gagné son titre en mangeant des bananes et des ananas à Rio, des huitres et des harengs dans le pays des jaukais, terre classique de la liberté et des coups de poings un jour d'é- lection, comme chacun sait; il est vrai que M. de P... a un peu écorné sa couronne de comte en évaluant de travers les sorbets qu'on lui a servi à Constantinople, mais il ira se régaler de choucroute à Vienne et tout s'arrangera. Donc vous êtes comte, c'est beau, mais ce n'est pas rare; et vous vous mettez en route pour Naples. Peut-être, et cela est arrivé à plus d'un comte, sans que pour cela il soit écrit que cela n'arrivera plus. N'avez-vous pas, pour le moment, de quoi payer les menus frais de votre voyage, alors vous allez tout droit à l'hôtel des Capucines, à Paris, ne perdez pas l'adresse et surtout

le capitaine; et fions lestement notre nez avant qu'ils n'aient donné l'alarme.

En quelques minutes, l'ancre était levée, les voiles déple- yées, et le brick s'éloignait de toute sa vitesse; s'arrê- tait pendant la satisfaction d'entendre le canon de la cita- delle, du môle et de la Conception retentir à son inten- tion, et annoncer à tout Alicante une évadée miraculeuse qu'il n'était plus possible d'empêcher; la frégate espa- gnole se mit à la poursuite des fugitifs, mais à l'aube du jour le brick fut hors de vue.

Le 29 juin 1793, un petit brick franchissait le goulet de la rade de Toulon et se dirigeait rapidement vers le port, qu'il salua de dix coups de pierrier. C'était un bâtiment richement chargé de vins fins espagnols; à bord se trou- vaient nos vingt évadés et les quatre prisonniers.

—C'est égal, s'écria en se frottant les mains pendant qu'on jettait l'ancre, le second de la République Française, je suis content de nous.

—Je l'avais bien déjà dit à l'Espagnol qui nous batte: "Vous n'avez que la première manche."

—Trompé Dieu! oui; mais nous avons la seconde.

—C'est encore une belle à gagner.

—Quand on sort d'où nous sortons, on doit la gagner. La mer est large pour nous, mon vieux. En attendant, je t'invite à ma noce.

—Va pour la noce et vive la république! à laquelle nous ramènerons vingt bons loups de mer.

N. GALLOIS.

(Continués)

parlez au portier, pardon au concierge, pardon encore, au suisse; vous demandez si M. Guizot est chez lui, vous pouvez au besoin dire ce que nous, mais la première manière de vous annoncer est plus polie et il faut toujours être excessivement poli avec les portiers les concierges et les suisses, à moins cependant que vous ne leur mettiez votre bonne au... et une pièce de cinq francs dans la main, après tout, celle-ci est la politesse qu'ils préfèrent, comme la plus lucrative et parcequ'elle frappe d'avantage. Une fois dans les bonnes grâces du suisse, vous ne tardez pas à l'être dans celles de M. Guizot, avec lui vous serez toujours bien, pourvu que vous ne soyez pas recommandé par un français, un suisse est bon, mais un anglais serait encore meilleur; et les anglais ne manquent pas, surtout là où il y a des étudiants... et des comtes.

Ainsi vous voilà recommandé et bien recommandé par le suisse de S. E. le reste va de soi même. Seulement, pour la forme, M. Guizot vous demande de quoi il est question, car encore faut-il qu'il sache ce qu'il doit faire pour l'honorable fonctionnaire qui veille sur le seuil de la porte au maintien du bon ordre et à la bonne harmonie parmi les chiens du quartier, car c'est surtout pour s'opposer aux prétentions exorbitantes de la race canine que le suisse est orné de la halebardière traditionnelle. M. le ministre, dites-vous avec ce ton dégagé qui n'appartient qu'à la haute aristocratie, j'ai appris que vous aviez besoin d'un commis voyageur pour un affaire d'allumettes à régler avec S. M. napolitaine et je viens vous offrir mes services. Acceptez-les, parole... de comte, vous en serez content; hum! fait M. Guizot, après tout, pourquoi pas? Les allumettes chimiques allemandes sont à un prix fou, tout au plus si mes appointements me permettent de faire une pareille dépense, otans le monopole des souffres à cette compagnie française qui fait des bénéfices effrayants, et donne le aux anglais qui vendent tout au-dessous du prix courant, car on sait bien qu'ils ne font le commerce que par pure philanthropie. Voyez plutôt mes meubles, mes porcelaines, mon argenterie, tout cela me vient d'Angleterre et me coûte moins que rien; à ce prix-là, j'ai pu jamais m'empêcher d'acheter. Vous ne seriez pas fâché que S. E. fournisse votre maison à pareil prix, et lui insinuant tout doucement la pensée qu'à fait naître en vous sa réflexion peut-être intempérative; mais monseigneur a mis, en s'habillant, du coton dans ses oreilles et vous en êtes pour votre insidieuse observation. Monseigneur est sourd, et c'est une infirmité sur laquelle j'appelle l'attention de tous les docteurs présents et à venir, aussi bien que de tous les architectes du monde connu et de ceux qu'on n'a pas découverts encore, l'acoustique, messieurs, l'acoustique, c'est une science que l'on n'étudie pas assez et il n'y a pas un hôtel, un palais de ministre qui, sous ce rapport, vaille la plus humble échoppe, à certaines heures du jour.

Votre contrat fait, vous partez pour Na-

ples où vous allez traiter, en re une ecuelle de macaroni et une bouteille de lacrima-christi, cette fameuse affaire d'allumette souffrees. Se sont les seules bonnes en cela qu'il faut du feu pour qu'elles s'enflamment; tandis que les allumettes chimiques allemandes mettent le feu à tout ce qu'on voudrait en préserver, depuis cette merveilleuse découverte on n'entend plus parler que de voitures de roulage brûlées, que d'enfants brûlés, que de meule de soie mises en flammes que de villes réduites en cendres. O progrès des lumières, va!

Tenez-vous, croyez m'en, aux allumettes de vos grands-pères et des comtes-ambassadeurs. C'est aussi ce que voulait la compagnie française établie en Sicile, et c'est précisément pour cela que nos bons amis d'Outre-Manche ne le voulaient pas, non pas des allumettes, au contraire; mais de la compagnie. Vous êtes en présence de S. M. des deux Siciles, qui ne peut se consoler du départ de Messieurs N.°—Sire, dites-vous, je viens pour l'affaire des allumettes. Ah! je sais, répond le monarque, j'en souffre beaucoup, beaucoup trop, sire, et c'est pour cela que je viens à votre aide. S. E. lord Guizot brûlé de désir d'éteindre le feu pris à l'allumette entre vous et ses chauds alliés. Il n'y recourra pas mon cher comte, John Bull m'a mis le pistolet sur la gorge et son pistolet n'est rien moins qu'une escadre de vaisseaux de ligne à deux et trois ponts, peut-être d'avantage, de fregates, de bâtiments à vapeur, voyez!

Vous mettez le nez à la fenêtre et, merci du peu, vingt navires de guerre sont là en guise de pistolets— jusqu'ici, tout va bien et Lord Guizot sera content, le prix des allumettes baissera—Sire que comptez vous faire?—Mais, mon cher comte, c'est ce que j'allais vous demander, ne venez-vous pas exprès pour me le dire? Eh! eh! ici vous prenez votre air essentiellement diplomatique pour faire comprendre à S. M. que cette affaire de souffre peut mettre l'Europe en feu et qu'il vaut mieux la laisser tomber dans l'eau, c'est à dire à bord des bâtiments britanniques, attendu que si une vague reste à découvrir John Bull construit aussitôt un navire, l'Angleterre se réserve de fournir la mer de tapis.—Noble Albion, terre seconde, tu ne produis guère que des puffs et des carottes, mais tu en produis beaucoup, je te salue! Le tapis de la mer est un puff, et soigné, encore! Mais tout le monde y croit, c'est comme ça qu'il existait.—Quant à la carotte, l'Angleterre en a semé partout.—Faites le tour du monde et dites-moi où se trouve la graine de carotte britannique.

Eh! eh! en diplomatie eh! eh! et toute une phrase, quelquefois tout un discours. Eh! eh! sire, reprétez-vous et voilà! Comment, voilà, voilà quoi?—Voilà, sire, vingt bâtiments de guerre qui vaudront au bravin deux cents bâtiments marchands si votre chargement d'allumettes est prêt—sans doute il est prêt, mais n'est-ce pas à M. Guizot que j'en dois faire la consignation?—C'est bien à peu près la même chose, sire; mais comme un gros navire ne pourrait remonter la Seine, nous les dirigerons d'abord sur le Tamise, puis après nous verrons.—Et les négociants français?—Négociants français!—Connais pas—le négociants français n'est pas ma spécialité, j'ai même entendu dire que ce n'est qu'un être de raison—parole... de comte, connais pas, connais pas, connais pas, et ma part dans les bénéfices, et mes pots de vin, et, et, connais pas, connais pas, connais pas. Et c'est pour arranger ainsi l'affaire que vous venez de Paris? Sire, j'ai mes instructions, connais qu'on nous qu'on connaît pas! va! va! au diable, ambassadeur de malheur! vous allez trouver Lord Palmerston ou Lord Guizot pour doc-

ter au moins une satisfaction au bon monarque et le tour de Naples est eslevé.

Vous n'avez cependant pas encore les 80,000 fr. de rente, et vous ne pouvez pourtant pas vivre à moitié, surtout si vous venez à Montevideo où, depuis le blocus, on ne prend dans le thé que du lait de nourrice, blanche ou noire; demandez plutôt à M. Pichon. Alors vous choisissez Buenos Ayres; c'est un bon pays, les vaches laitières n'y manquent pas. Roses n'a pas été gauche toute sa vie pour vous nourrir du lait de négresse. Va donc pour Buenos Ayres. Avec ça que la France y a laissé un fameux nom, depuis que M. Mackau y a fait son fameux traité tout est fameux, surtout les appointements des ministres, ainsi Buenos Ayres vous va. Reste à savoir si vous irez à Buenos Ayres, mais c'est la moindre chose.

Veni, vidi, vici.

Vous voilà, on se tappe à droite, on se tappe à gauche, par devant, par derrière, c'est un brochant à ne pas s'en tendre. Vous mettez votre robe de chambre à grande rampe, votre bonnet serré, vos pantalons à pied blanc de ciel, vos babouches de maroquin rouge, vous placez pour un moment votre cigarette entre l'index et le pouce, vous venez sur votre porte où vous lancez votre fameux quos ego sous la forme d'une note diplomatique en date du 15 décembre, Rosses rit comme un fou, ses fous rient comme leur maître, c'est une hilarité à se tenir les côtes, un rire homérique d'empire d'une population qui ne rit plus depuis longtemps, le *Charivari* vous doit ses articles, M. Guizot vous doit 80,000 fr.—mais c'est la France qui les paiera et elle ne rit pas du tout, ceux qui ne rient pas non plus sont les victimes que vous faites de ce côté de la Plata, mais vous empêchez vos 16,000 fr. surtaxe, la table est mise, le feu pétille, le champagne mousse, les mets sont délicats, les femmes agaçantes. Tant pis pour les gens de mauvaise humeur, on ne peut pas contenter tout le monde et on se trouve par tous les jours un poste de 80,000 francs.

(Charivari.)

Par décret daté du 11 octobre 1843 le gouvernement de la république orientale a reconnu M. Feipo José Pereira Léal en qualité de chargé d'affaires de l'empire de Brésil près cette république, (Par intérim) en l'absence du ministre résident.

C'est aujourd'hui 12 octobre le 18^e anniversaire de la bataille de Saranfi, l'un des plus beaux faits qui ont illustré les armes Orientales pendant la guerre de l'indépendance.

FRANCE.

Paris, 14 juillet.

Nous engageons les gens qui s'intéressent aux conservateurs à lire le rapport de M. d'Audiffret sur le budget des dépenses; ils y trouveront une éloquente répétition des avertissements que l'on ne cesse de donner au pouvoir, et peut-être y ajouteront-ils quelque confiance en les voyant reproduits par un homme dont ils ne peuvent suspecter ni les lumières spéciales, ni les opinions très-matérielles.

Que lit on en effet dès les premières lignes de ce rapport à la fois court et substantiel? que l'état fait chaque année un pas de plus dans les voies de désordre; que le déficit annuel, effacé seulement en 1838, a continué sans interruption en 1840, 1841, 1842 et 1843; qu'il a parait de nouveau dans le projet de loi de budget pour l'exercice 1844, et qu'en comptant dans nos ressources 77 millions ajoutés à la dette flottante pour les travaux entrepris, et 40 millions demandés à la dette flottante pour les chemins de fer, c'est-à-dire 117 millions dans nos grèves l'avenir, le découvert, comme on dit aujourd'hui, s'élève encore à 25 millions. Nous voyons également que, lors même que nous aurons épuisé toutes nos réserves, la dette flottante s'élèvera à 670 millions. C'est, en définitive, la dernière expression des découvertes accumulées constatée sur nos budgets à l'expiration de l'exercice 1844.

LE PATRIOTE FRANÇAIS.

Le bien de la corruption est difficile à braver, car il embrasse la plus grande partie du budget; il n'y en a pas une seule ligne qui ne soit destinée à son service. De là cette extrême difficulté de braver la corruption, cette multiplication de places, qui ne peut jamais assouvir l'appétit que les familles privilégiées exercent sur les fonds du budget. De là ces abus énormes, ces marchés de tout ordre, dont les tripotages scandaleux retentissent quelquefois à la tribune, mais qui ne mènent pas moins les ressources de l'état.

De là surtout ces immenses travaux, entrepris à tort et à travers sur le territoire, et dont la plupart n'ont d'autre but que de satisfaire et de concilier les influences locales et privilégiées, qui, d'après les expressions même de M. d'Audiffret, deviennent si puisantes à la fois et si exigeantes contre l'intérêt général du pays. C'est ainsi que les dépenses des travaux extraordinaires, limités d'abord à 225 millions pour les trois exercices 1842 à 1844, est déjà parvenue à la somme de 370 millions, en anticipant plus de 52 millions sur les rentes à négocier, et en ajoutant à cette dette flottante d'une nouvelle avance de près de 99 millions.

(Journal du Havre.)

AVIS DIVERS

Des renseignements sont demandés sur le sort du nommé Pierre Edouard Mouier ex-captain du navire la Gabrielle. S'adresser au journal le Patriote Français ou à M. Monier, rue du Pin, n. 51, à Agen. Lot et Garonne.

TRIBUNAL MILITAIRE.

Le tribunal militaire pouvant se tenir dorénavant dans un local plus spacieux, fait savoir que désormais les causes qui s'y discuteront seront annoncées par la presse par anticipation afin que les Orientaux et les étrangers qui voudront assister de l'ordre qui règne dans les actes judiciaires puissent y assister.

Ligne des fortifications dans la maison n. 109 rue Casse et demi du Poir.

Octobre 6 1843.

AVIS.

Le sieur Jean Dechéméindy, ayant vendu son magasin, situé rue de Mission, à M. Chéverot, prie les personnes qui ont des comptes dépendants dudit magasin, de se présenter jusqu'au dix-huit du courant.

AVIS AU COMMERCE.

M. Devaux, capitaine du brick français Indigo, anciennement commandé par le capitaine Frémont, a l'honneur de prier, que les personnes qui ont des comptes à régler, de ce navire sont invités à les présenter chez M. Labelle et fil., négociant, rue n. 18 du Courant, suite de quoi, ils ne seront réglés qu'au retour du navire en France.

Montevideo, 7 octobre 1843.

AVISO AL PUBLICO.

El abajo firmado pone en conocimiento del público, que se retirará para el Rio Grande, dejando en este plaza a su procurador con bastante poder, cuyo individuo es D. José Joaquín Cuatrecasas, con el cual se entenderá para liquidar todas las cuentas pendientes.

Montevideo, 5 de Octubre de 1843.
José Q. Vialos.

A LOUER.

A un homme seul, dans la rue du 25 Mai, n. 41, une chambre tapisée, avec un coin-étoilé, donnant sur la rue. On traitera pour les conditions dans le mai ou même.

EN VENTE.

A la librairie de Hernandez rue du 25 Mai, 2 caricatures lithographées, sortant de la lithographie de M. Goussier.

L'uno représentant Cyrano Alderete Président légal, réfléchissant sur les dépenses que lui occasionne le siège de Montevideo.

L'autre représentant le même personnage signifiant son balre pour couper la tête aux navigateurs unitaires.

AVIS.

M. V. Brülund, médecin, approuvé par la Junta d'hygiène publique, a l'honneur d'informer le public qu'il a fixé son domicile rue del Rincon, maison Martin Cazenave.

AVIS.

On prie les Français qui ont recueilli un orcanari sans queue, de vouloir bien le faire remettre chez Mme. Hironnet, où il recevra une récompense, s'il le désire qu'un autre canari jouisse.

AVISO.

Al público que se ha vendido la finca situada en la calle de Misiones, de la propiedad de los señores D. Tomas Dorico y D. Pablo Fero, los señores que tengan cuentas contra dicha casa, concurrirán dentro de seis días.

Montevideo, septiembre 30 de 1843.

AVIS.

M. Joseph Raymond, autorisé spécialement par S. E. M. le général d'armes a former un bataillon d'infanterie de ligne, invite tous les étrangers de toutes nations, qui n'appartiennent à aucun corps descendant actuellement cette place et qui veulent s'engager volontairement, de vouloir bien se présenter chez lui, près du café de l'Immortel, où il leur sera donnée connaissance des conditions avantageuses et prérogatives dont ils jouiront.

RAYMOND.

AVIS.

On désire trouver à louer une grande maison soit à un rez de chaussée, soit à étage, offrant pour le paiement toutes les garanties possibles. Les personnes qui en seraient, sont priées de s'adresser au collège français de Mme Guyot, rue Washington n. 82, ancienne rue San Diego.

AVIS AU PUBLIC.

L'individu auquel nous avons appliqué la qualification de CAVALLERO DE INDUSTRIA, n'est pas FRANÇAIS. Nous nous sommes servi de sa langue maternelle, afin qu'il comprit mieux notre pensée.

AVIS.

On demande une bonne cuisinière. S'adresser à la pharmacie de la place.

AVIS AU COMMERCE.

Par suite du départ pour la France de M. H. Escher, la liquidation de la maison Aymes frères, arrivée au terme de sa société, sera faite par M. Arsène Isabelle ex-chancelier du consulat général de France, qui a été muni de tous pouvoirs à cet effet.

AVIS.

Des renseignements sont demandés par leur familles, sur le sort des nommés François Souhau, marin, natif de Marseille, qui se trouvait en 1819, 20 et 21 chez Jean Marie sur le môle. Et Etienne Burghetto, natif de Marseille âgé de 23 à 24 ans.

Les personnes qui pourraient en fournir sont priées de passer au bureau du "Patriote" où des communications importantes sont déposées pour les intéressés.

POUR MARSEILLE.

Le 10 octobre prochain partira par contrat pour cette destination la neuve goëlette française Ana, elle peut prendre encore quelques tonnes de fret et des passagers. Les personnes qui veulent profiter de cette occasion peuvent s'adresser à M. Laroche Lucas et Co. rue du Cerreto No. 44.

AVIS IMPORTANT.

Livres à vendre récemment reçus de Paris et qui se trouvent de reste dans l'institution de M. Pabbe Paul, rue de 25 mai n. 342. Télémaque français Espagnol, et Espagnol français lecture très riche; id. tout en français. Dictionnaire français espagnol et espagnol français par Taboada. Histoire de Napoléon avec portraits, plans de bataille etc par Norvins. Physique avec planches par Bict. Géographie ou traité de la figure de la Terre, comprenant la Topographie, l'arpentage, le nivellement, la Géographie terrestre et astronomique, la construction des cartes etc par Francoeur professeur de la faculté des sciences de Paris. Oeuvres complètes de Mirabeau. Histoire de la révolution française par Thiers. Cartes géographiques séparées. Métonomies. Grammaire de Chantreau.

AVIS AU PUBLIC.

En réponse à l'avertissement de Madame Saturnina Navarro de Lira, inséré dans le No. 1110 du Nacional, M. Joseph Reynaud répond:

1. Qu'il ne refuse pas de payer le loyer de l'imprimerie Orientale; mais qu'il est en contestation avec la dite dame pour la quotité de ce loyer.
2. Qu'une fois cette contestation terminée, et le chiffre du loyer fixé, la commission de los profugos à arrêter le paiement de ce loyer.
3. Que l'imprimerie de cette dame est libre depuis le 30 juin; il était convenu avec elle que M. Reynaud quitterait l'imprimerie Orientale le 1. er juillet 1843; le 30 juin, l'imprimerie était libre, et le propriétaire de la maison était averti depuis le 15 que M. Reynaud la quittait. Avis en fut donné à la dite propriétaire. La preuve en sera faite au besoin.

AVIS.

Les personnes qui désirent apprendre à danser, le bâton ou la contre-pointe, voudront bien se présenter à la salle située rue du 25 le Agosto, n. 181.

S'adresser à M. Baptiste Carbonnel.

Le Grou, Jh. REYNAUD.

Imprenta Constitucional, Rúa de las Cámaras No. 34.